



VIDE-GRENIER

DIMANCHE 04 MAI 2025



Organisé par l'APE du Môlan-Joran et l'APE des Vents Blancs – Cours de l'école du Môlan

« Accueil des marchands et exposants à partir de 6h00 »

ATTESTATION – INSCRIPTION

Personne Physique (Particulier)

Je soussigné(e),
Nom/Prénom

.....

Né (e) le à (ville).....
Département.....

Adresse :
Code Postal : Ville :

Tél : Email@.....

Titulaire de la pièce d'identité N° : Délivrée le :
..... par :

N° d'immatriculation de mon véhicule :

Je loue Xemplacement de 3x3 mètres à 12 =€

Je loue X emplacement (s) voiture de 6x4 mètres à 26€ =.....€

Je loue X table(s) à 5 € =€

☐ Règlement fait par carte bancaire via Hello Asso ☐ Chèque à l'ordre de l'APE du Môlan ☐ Espèce

Déclare sur l'honneur :

- De ne pas être commerçant (e)
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-9 du code de commerce)
- De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R 321-9 du code pénal)

Je certifie avoir pris connaissance du règlement et m'engage à le respecter

Fait à.....le.....

Signature suivie de la mention « Lu et approuvé »

Rappel article 5: En cas d'intempéries ou de désistement, l'exposant ne pourra pas prétendre au remboursement du prix de son emplacement (...)En effet, **en cas d'impossibilité**, l'exposant devra en aviser l'organisateur au moins une semaine avant la date du vide grenier ; à défaut les sommes versées resteront acquises à l'organisateur à titre d'indemnité.

ATTESTATION à RETOURNER pour être validée à :

APE du Môlan Joran, 480 rue des écoles, 74930 Reignier – Mail : ape.molan@gmail.com – Tel : 07.82.47.06.19
Attestation devant être remise à l'organisateur qui le joindra au registre de police pour remise à la Sous Préfecture de St Julien en Genevois